

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 21/09/2021

### GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

#### Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

Conformément aux mesures décidées par le Préfet des Deux-Sèvres, pour le sous-bassin du marais Sèvre Niortaise,

Conformément aux mesures décidées par la Préfète de la Charente, pour le bassin de l'Aume-Couture,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

#### Mesures nouvelles à compter du mercredi 22 septembre 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
EPMP	Marais Nord Aunis MP5.3	<b>Vigilance</b> Mesures d'information et/ou de limitation des prélèvements d'irrigation agricole : protocoles de gestion collective de l'EPMP (OUGC)

#### Mesures nouvelles à compter du jeudi 23 septembre 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
COGEST'EAU	Aume-Couture	<b>Alerte</b>

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
		volume hebdomadaire = 7 % du volume autorisé estival

**Mesures reconduites :**

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
<b>SAINTONGE</b>	Antenne-Rouzille	<b>Alerte renforcée</b> Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	mercredi 15 septembre 2021
<b>EPMP</b>	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5.4	<b>Alerte renforcée</b> interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	mardi 14 septembre 2021
<b>EPMP</b>	Mignon Courance MP7	<b>Alerte</b> Réduction de 50 % des volumes fractionnés à la semaine (volume autorisé par semaine = volume de quinzaine divisé par 4)	mardi 14 septembre 2021
<b>SAINTONGE</b>	Gères Devise	<b>Alerte d'été</b> Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 08 septembre 2021
<b>COGEST'EAU</b>	Né	<b>Coupure</b> Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires	Samedi 4 septembre 2021
<b>SAINTONGE</b>	Boutonne supra	<b>Alerte renforcée</b> Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2021
<b>SAINTONGE</b>	Arnoult	<b>Alerte d'été</b> Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 4 août 2021

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

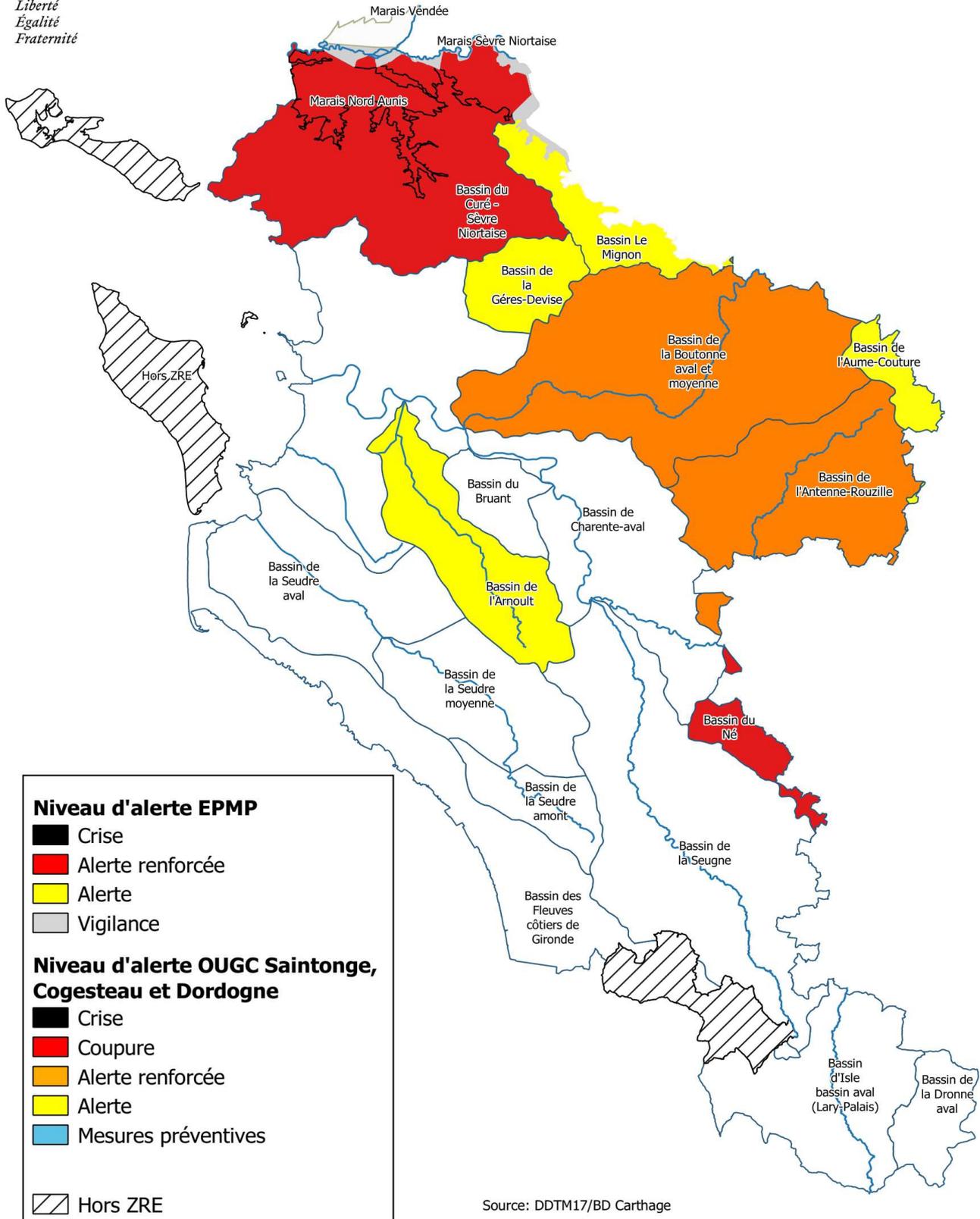
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 23 septembre 2021



### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)